

# COMMUNE DE BOUCHEPORN

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 09 avril 2021, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**Présents** : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – KAISER Christoph - WEBER Barbara - STAGNO Corinne - MEYER Estelle - BIEBER Céline - LEONARD Richard – KRYSS Régis – BIORDI Luigi – LACOTTE Stéphane - MULLER Christophe – WEISSE Thomas

**Absent excusé** : COLBUS Virginie

#### ORDRE DU JOUR

- Travaux 2021
- Réfection du clocher – Subvention départementale (Ambition Moselle)
- Adhésion à la Dotation d'Aménagement Communautaire 2021-2023
  - Compte administratif et compte de gestion 2020
    - Vote des taxes locales
    - Budget Primitif 2021
    - Charges locatives 2020
      - Divers

#### 1 – TRAVAUX 2021

Madame le Maire présente aux conseillers le programme des travaux arrêté par la commission des travaux qui s'est réunie le 30 mars 2021 :

- Cour de l'école : dépose des pavés - remise à niveau - repose des pavés et mise à niveau avaloirs  
⇒ FL CONSTRUCTIE de Brettnach pour un montant de 1.577,85 € HT
- Sablage du clocher ⇒ METALBOIS de Moncel-lès-Luneville pour un montant de 31.975 € HT
- Mairie : création d'une ouverture entre la salle du conseil et du logement communal (archives)  
⇒ FL CONSTRUCTIE de Brettnach pour un montant de 3.785,39 € HT
- Fontaine : application d'une résine - METALBOIS pour un montant de 1.280 € HT
- Ecole : remplacement de l'éclairage dans le couloir par des spots à led ⇒ BAYER de Volmerange-lès-Boulay pour un montant de 1.580 € HT
- Terrain multisports : remplacement du gazon synthétique ⇒ TECHNI GAZON de Atton pour un montant de 7.755 € HT
- Signalisation routière : remplacement de 6 balises et 22 réflecteurs rue de Porcelette. Créer sens de circulation rue des Potiers (2 panneaux) ⇒ MOSELLE SIGNALISATION de Folschviller pour un montant de 2.696,20 € HT
- Périscolaire : remplacement de 4 radiateurs ⇒ FDE de Ricrange-Ottonville pour un montant de 916,47 € HT
- Mise aux normes du paratonnerre ⇒ SOCIETE ALSACIENNE DE PARATONNERRES de Strasbourg pour un montant de 10.625 € HT
- Vidéosurveillance autour du Groupe-Scolaire/Foyer ⇒ PROTECTYS de Vandoeuvre-lès-Nancy pour un montant de 2.400 € HT
- Reprise de massifs paysagers (virage Boulay/fresque/mairie) ⇒ AUX JARDINS DE CARELLE de Henriville pour un montant de 1.873,20 € HT
- Remise d'une couche de schiste sur le chemin piétonnier entre les lotissements 1 et 2 : en raison du coût élevé, 3 big bag de schiste seront étalés sur le chemin à l'automne par l'ouvrier communal

La mise en place d'écorces place Jeanne d'Arc, rue de Longeville et alentours Mairie devait être réalisée par une entreprise pour un coût estimatif d'environ 13.000 € HT. Etant donné que le désherbage avait été réalisé par l'ouvrier communal, il s'est avéré plus judicieux et moins coûteux de mettre en place, dans la foulée, les écorces par l'ouvrier. Prix d'achat des écorces : 2.511,00 € HT (PRODIVERT de Lemud)

## 2 – REFECTION DU CLOCHER – SUBVENTION DEPARTEMENTALE (AMBITION MOSELLE)

Madame le Maire donne connaissance du courrier du Département du 12 novembre 2020 relatant le dispositif Ambition Moselle destiné au financement des investissements locaux.

Considérant que le projet de réfection du clocher de l'église de Boucheporn dont le coût prévisionnel s'élève à 31 975 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif Ambition Moselle.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération :	31 975,00 €
Subvention Département Ambition Moselle 50%	15 987,50 €
Part prise en charge par la collectivité :	15 987,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de réfection du clocher de l'église de Boucheporn pour un montant de 31 975 € HT ;
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- charge Madame le Maire de solliciter la subvention Ambition Moselle auprès du Département ;
- s'engage à couvrir la dépense restant à la charge de la commune
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

## 3 – ADHESION A LA DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2021-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la participation de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont aux travaux d'investissements suivants :

PROJETS	Montant HT	DAC	Fonds Propres
N°01 - Paratonnerre-Mise aux normes	10 625,00 €	5 312,50 €	5 312,50 €
N°02 – Terrain multisports-Remplacement du gazon synthétique	7 755,00 €	3 877,50 €	3 877,50 €

et autorise Madame le Maire à signer la convention concernant la Dotation d'Aménagement Communautaire pour la période 2021-2023 fixée pour la Commune à la somme de 45.700 €.

## 4 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur qui accuse en :

- Fonctionnement un excédent de 530 880,37 €
- Investissement un excédent de 258 688,08 €

## 5 – VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2021.

## 6 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2021 qui :

- s'équilibre en recettes et en dépenses au total de 476.000 € en investissement
  - présente un excédent de 203 600€ en fonctionnement
- Recettes : 859 630 € / Dépenses : 656 030 €

## 7 – CHARGES LOCATIVES 2020

Après s'être fait présenter le décompte des charges 2020, le Conseil Municipal décide de :

### A/RESIDENCE ST-REMI

- réclamer le complément de charges aux locataires des logements :
  - N° 1 : 183,72 € (arrondi à 184,00 €)
  - N° 2 : 120,42 € (arrondi à 120,00 €)
  - N° 5 : 217,92 € (arrondi à 218,00 €)
  - N° 7 : 629,76 € (arrondi à 630,00 €)
- rembourser le trop-perçu au locataire du logement :
  - N° 6 : 64,26 € (arrondi à 64,00€)

### B/ BATIMENT MAIRIE

réclamer le complément de charges au locataire du logement :

- N° 8 : 282,88 € (arrondi à 283,00 €)
- rembourser le trop-perçu au locataire du logement :
  - N° 9 : 231,73 € (arrondi à 232,00 €)

*Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,  
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 22h20*